

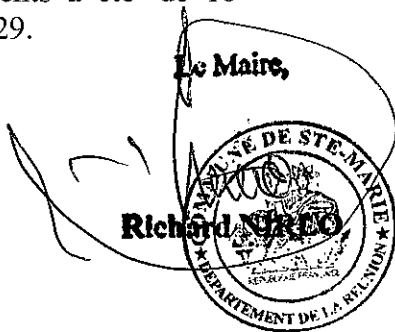
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DGA-RHF/DRH/25/075 – REORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX :
DEPARTEMENT VILLE DYNAMIQUE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20/08/2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

Le Maire,

Richard NIRLO


L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoint : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DELIBERATION N°DGS-DGA/RHF/DRH/25/075**REORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX : DEPARTEMENT VILLE DYNAMIQUE**

L'organisation des services municipaux doit répondre à l'ensemble de ces exigences et principes.

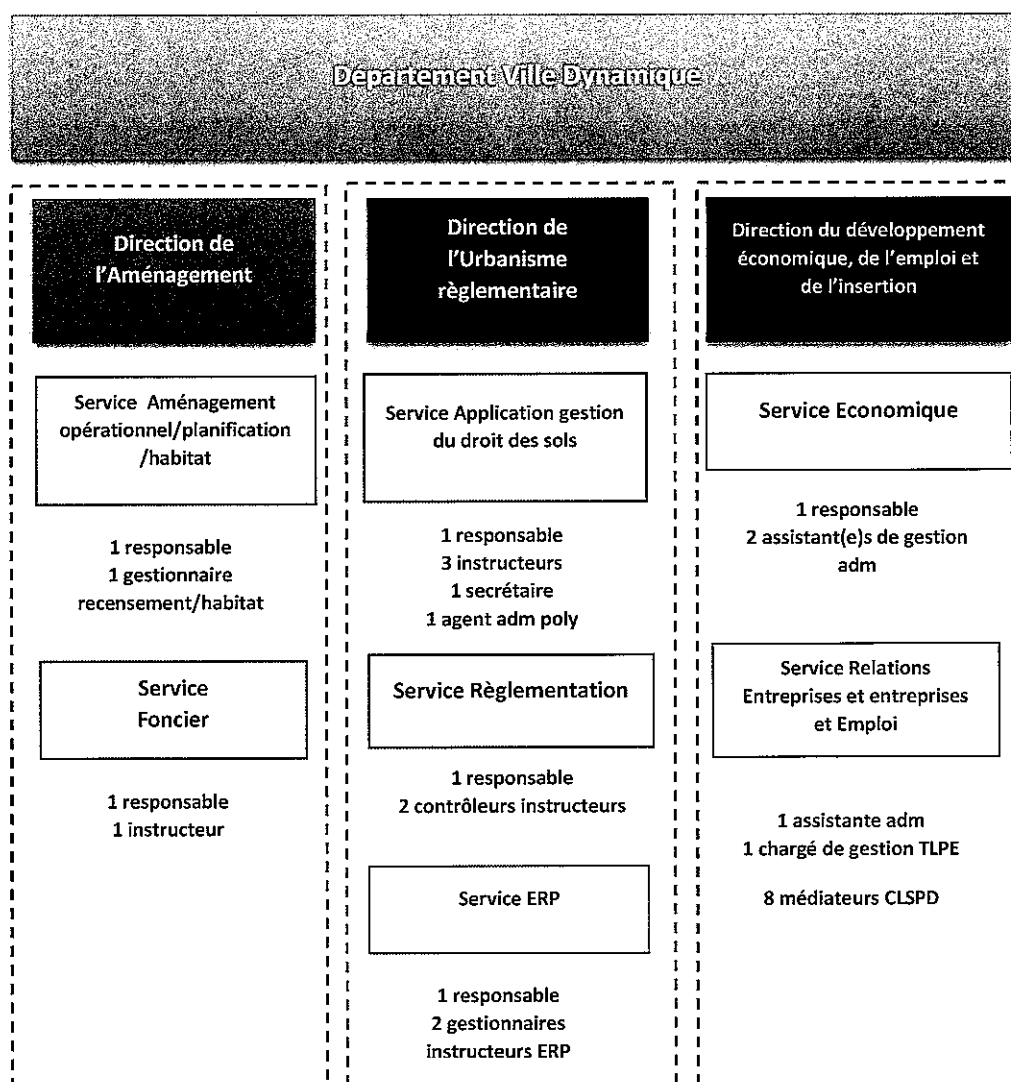
Dans le cadre du service à la population et du territoire, les services municipaux doivent s'organiser afin d'exercer l'ensemble de ses missions, obligatoires ou non, décidées par les élus,

Considérant la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes dans un contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent actuellement,

Considérant la volonté de la collectivité de restructurer le Département Ville Dynamique,

Il vous est exposé une réorganisation du Département Ville Dynamique selon l'organigramme ci-dessous :

- ❖ 3 Directions
- ❖ 7 Services



Il est demandé au conseil municipal :

1°) de valider la réorganisation des services municipaux par la refonte de l'organigramme du Département Ville Dynamique tel que détaillé ci-dessus.

2°) et d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget principal.

Le Comité Social Territorial réuni le lundi 18 août 2025 a émis un avis favorable.

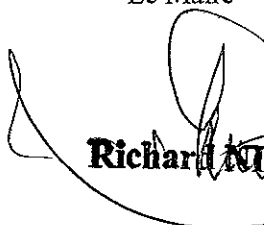
La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire


Richard NURIO

